



Article 1 - « *La Lettre en ligne...* » est, au même titre que le site, un organe officiel du syndicat UNSA Territoriaux du Conseil Régional de Bretagne.

Copyright: au même titre que le site, elle fait l'objet d'un dépôt chez un huissier de justice. Avant toute reprise pour diffusion, se reporter aux mentions légales.

Article 2 - « *La Lettre en ligne...* » est adressée en priorité aux adhérents du syndicat UNSA Territoriaux du Conseil régional de Bretagne sous les réserves visées à l'article 4. Elle peut également être adressée, après décision du Bureau Régional, à des sympathisants et à des militants d'organisations syndicales affiliées à l'UNSA qui en feraient la demande.

Article 3 - Les informations transmises à l'organisation dans le but d'être destinataire de « *La Lettre en ligne...* » ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication antérieure que pour les seules nécessités de gestion ou pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès prévu par la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 Janvier 1978.

Article 4 - Nous nous réservons le droit d'interrompre la diffusion de « *La Lettre en ligne...* » auprès d'un destinataire dans les cas suivants:

- Adhérent non à jour de cotisation.
- Utilisations des documents transmis dans le but de nuire à l'organisation syndicale.
- Diffusion des documents transmis lorsque ceux-ci porteront la mention "A ne pas diffuser".

Article 5 - Les nouveaux adhérents ou les adhérents ayant interrompu momentanément leur adhésion et l'ayant renouvelée seront inscrits ou réinscrits à « *La Lettre en ligne...* » sous 10 jours maximum après nous avoir transmis leur adresse e-mail, et N° d'adhérent.

Article 6 - « *La Lettre en ligne...* » N'a pas de périodicité précise de diffusion. Sa diffusion se fait en fonction de l'actualité et sous la responsabilité du Secrétaire Général du syndicat UNSA Territoriaux du Conseil régional de Bretagne.

Article 7 - Il peut être mis fin à la diffusion de « *La Lettre en ligne...* » à tout moment sans que cela puisse entraîner des poursuites ou réclamations de la part des destinataires.

Article 8 - Demander à être destinataire de « *La Lettre en ligne...* » vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Vous souhaitez être destinataire de la lettre en ligne...

Envoyez votre demande par [le formulaire de contact...](#)